

Compte rendu de séance

Séance du 20 octobre 2020

L' an 2020 et le 20 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de Madame LION Sandrine Maire

Présents: Mme LION Sandrine, **M.** LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, Mme HUAULT Sylvie, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, **M.** PICHOT Michel, Mme SAUDE Tatiana
Absent(s): **M.** ALIX Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRICHET Louissette à Mme LION Sandrine, Mme DESCAMPS Claire à Mme HUAULT Sylvie, **M.** CHARRIER Stéphane à Mme SAUDE Tatiana.

Ont été nommé(es) secrétaire:

Mme PERCHERON Martine, MME SAUDE Tatiana

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

Le conseil municipal accepte le compte-rendu du précédent conseil municipal, sans remarque.

1- Présentation du projet de la ZAC des PERDRIELLES et du Compte rendu d'Activité à la Collectivité révisé au 31/12/2019.

Présentation du projet par Monsieur LECLERC Guillaume, responsable de l'agence Alter Public sur Saumur.

L'aménagement du secteur des Perdrielles s'étend sur une superficie de 2,7 hectares environ, elle est destinée à accueillir des constructions à usage principal d'habitat.

L'aménagement du quartier se fera en plusieurs tranches. Une 1ère phase de travaux s'est déroulé au 7ème semestre 2018 permettant la desserte de 4 terrains à bâtir.

Compte tenu de l'absence de contact pour les 4 terrains à bâtir de la tranche 1, il est proposé de modifier le programme de l'opération concernant les terrains de la tranche 1 initialement prévus en terrains à bâtir libre de constructeur, et d'envisager un programme de construction de logements par un bailleur social sur l'ensemble des terrains à bâtir de la tranche 1. En privilégiant les logements de T1 et de T2 qui font défaut actuellement sur la commune.

Présentation du CRAC (Compte rendu d'activité à la collectivité) révisé au 31/12/2019.

Vu le traité de concession d'aménagement approuvé le 19 novembre 2014,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par ALTER

PUBLIC Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité présenté par ALTER

PUBLIC

Le conseil municipal approuve, le bilan prévisionnel révisé au 31/12/2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 1 518 K€ HT contre 1 520 K€ HT au bilan précédemment approuvé. Le montant de la participation d'équilibre est inchangé à hauteur de 272 K€.

Vote: Pour: 15, Abs: 3

Monsieur PONCHANT souhaiterait recevoir le bilan avant le Conseil Municipal, Madame le Maire informe que le compte rendu est arrivé la veille en mairie.

1- Déclaration d'intention d'aliéner

Depuis le dernier Conseil, il y a eu 4 DIA :

Avenue des Roches

Rue des Potiers

Rue St Lazare

Rue des Masques

2 - Désignation d'un assistant au correspondant défense

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 2 juin 2020, il a été désigné un correspondant défense.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation d'un assistant au correspondant défense.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Thierry

BLAZV. Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité.

Son rôle sera également de sensibiliser et de rassurer les jeunes de 16 ans qui doivent se faire

recenser notamment pour pouvoir faire leur journée Défense et Citoyenneté. Le recensement est obligatoire pour pouvoir passer les examens scolaires et concours d'Etat ainsi que le permis de conduire.

3 - Cabinet de recrutement d'un médecin

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mandature précédente a engagé un cabinet de recrutement d'un médecin, dont les honoraires sont payables sur résultat.

Le cabinet NEKAO a effectué un mailing à l'échelon national pour un médecin libéral en novembre 2018. A ce jour, cette recherche est restée sans résultat.

Un deuxième mailing a été effectué en septembre 2020 à destination des médecins hospitaliers du Maine et Loire. Sans résultat également.

Madame le Maire souligne la désertification des médecins et du fait que la commune n'est pas en zone de revitalisation rurale, et du manque d'étudiants qui choisissent des spécialités au détriment de la médecine générale.

La municipalité a eu contact avec deux autres cabinets de recrutement.

- 1) Le Cabinet LABORARE Conseil, dont la recherche d'un médecin se fait en Espagne. Le coût est d'environ 17 500 €TTC+ les frais annexes de 1000 €
Ils étudient notre profil et nous recontacteront.
- 2) Le Cabinet ASED RECRUITEMENT, dont la recherche d'un médecin est nationale et internationale. Ils s'engagent à trouver un médecin en une année, il y a une garantie de 18 mois.
Le coût est de 15 000 € TTC en 3 fois+ des frais annexes de 750 € sur justificatifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à rechercher un autre cabinet de recrutement pour un médecin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat avec un cabinet de recrutement d'un médecin à hauteur maximale de 20 000,00 € TTC.

4 - Refonte du site internet de la Commune

Deux devis ont été proposés lors de la commission de communication :

Le premier STUDIO VITA: l'outil est simple, cependant le cœur du système est la propriété du prestataire.

Le deuxième TERRE DE PIXELS: c'est un projet spécifique pour chaque demande, le prestataire propose des conseils pour les pages du site, il n'y a pas de cœur de système.

Suite à la commission de communication du 16 octobre 2020, les membres de la commission ont retenu la proposition de la société TERRE DE PIXELS pour la refonte du site internet de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE.

Pour un montant total de 4 840,00 € HT soit 5 808,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat de TERRE DE PIXELS et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

Un groupe de travail sera constitué pour l'élaboration du site internet. Madame le Maire souligne l'importance d'un outil adéquat pour communiquer, particulièrement en cette période où l'information est primordiale.

5 - Redevance d'occupation du domaine Public - Orange

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi de réglementation des télécommunications et notamment en application des articles R20-45 à R20-54 du code des postes et communications électroniques, la commune est en droit de percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages d'Orange. La redevance pour 2020 s'élève à 1941,81(.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le montant de la redevance 2020, charge Madame le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'Orange.

6 - Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.

L'association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 300,00 € en subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et autorise Madame le Maire à verser la somme de 300,00 € à l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

7 - Rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités 2019 de la Communauté d' Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, en sa séance publique du 20 octobre 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

8 - Rapport annuel 2019- service de collecte, traitement et valorisation des déchets de l'agglomération Saumur Val de Loire.

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel qui doit présenter des indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 du service de collecte, traitement et valorisation des déchets de l'agglomération Saumur Val de Loire.

Pour information, Kyrielle prestataire en charge de la collecte des déchets mettra en place une nouvelle procédure de collecte des déchets pour 2021.

De plus, un test sera effectué l'été prochain consistant à mettre en place des poubelles de tri à la place des poubelles de rue dans le centre bourg. En effet, la majeure partie des déchets récoltés sont recyclables. Ce système permettrait de désengorger les poubelles de rue, débordant en saison touristique.

9 - Inventaire des zones humides sur le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire - Constitution d'un groupe d'acteurs locaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un inventaire des zones humides est en cours sur le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Cet inventaire est réalisé en conformité avec le document « Modalités d'inventaire des zones humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet ». Ainsi, la commune de Fontevraud l' Abbaye doit désigner des représentants pour constituer un « Groupe d'acteurs locaux » qui suivra, discutera et validera l'inventaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne:

- Monsieur PONCHANT Michel en qualité d' élu de la commune
- Monsieur PICHOT Michel en qualité de représentant de l'association de chasse
- Madame HUAULT Sylvie en qualité de représentant de l'association de protection de la nature
- Monsieur LAURENT Fabien en qualité de mémoire de la commune.

Le Groupe de travail est également ouvert aux personnes de la commune non élues représentant les domaines de l'agriculture, sylviculture, environnement

QUESTIONS DIVERSES:

- Terrain de la Socraie :

Une procédure de terrain sans maître va être lancée sur une parcelle sans propriétaire

- Point Fibre :

Tout est opérationnel, cependant l'aérien doit encore être posé après élagage des arbres aussi bien sur le domaine privé que sur le domaine public. les propriétaires seront contactés pour l'élagage. Au prochain conseil sera proposé une prise en charge de l'élagage des terrains sans propriétaires connus.

- CCAS: le prochain conseil d'administration sera le 6 novembre 2020, notamment pour les colis des anciens.
- Point sur le cimetière: beaucoup de tombes sont à relever. Deux devis seront demandés.
- Point sur les travaux Rochechouart: tout se passe pour le mieux, aucune mauvaise surprise les travaux continuent et sont conformes au planning.
- Rapport de la CLECT sera mi-novembre. la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.